

La déchetterie des Etreys ferme.

Celle de l'UTO prend le relais dès le 3 janvier.

Clap de fin samedi 29 décembre pour la déchetterie intercommunale des Etreys, à Grône. Les communes partenaires ont négocié une solution plus pratique, plus durable et plus rationnelle. Dès le 3 janvier 2019, les usagers de Granges, Chalais, Réchy et Grône prendront la direction de la déchetterie de l'UTO, à Uvrier.



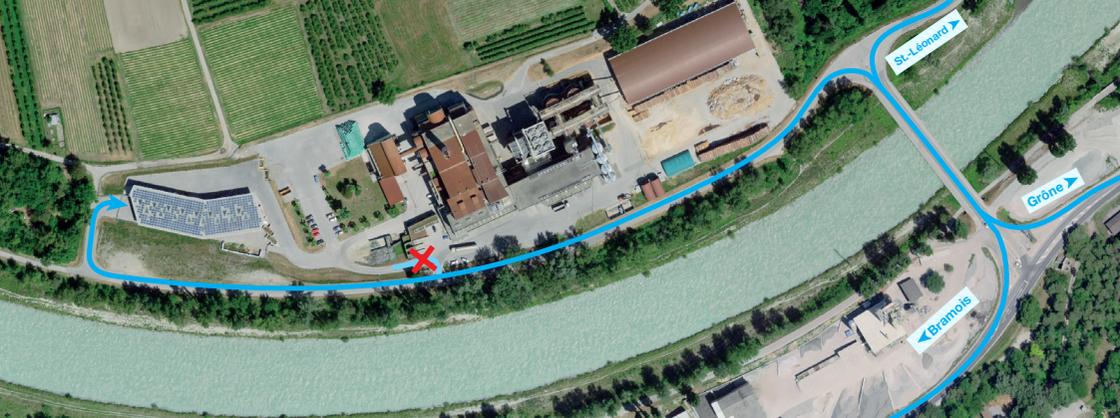
Déchetterie des Etreys

- Horaires d'ouverture limités à 2 jours et demi par semaine (17 heures/semaine).
- Pas de système de pesée électronique. Les apports ne sont pas identifiés, et le principe du pollueur-payeur, inscrit dans la loi, pas respecté.
- Sa mise aux normes aurait coûté au moins 600'000.- aux communes. Les citoyens auraient du financer l'investissement via la taxe de base.
- Possibilités d'extension restreinte. Surface à ciel ouvert.

Déchetterie de l'UTO

- + Horaires d'ouverture étendus, 6 jours sur 7 (46 heures/semaine). Ouvertures aussi en début de soirée deux soirs par semaine.
- + Accès sur carte à code-barres. Permet le pesage et l'identification des apports. Tous les ménages concernés la recevront d'ici la fin de l'année.
- + Installations déjà existantes avec une capacité d'accueil suffisante. Rationalisation des coûts de fonctionnement.
- + Surface d'accueil pratique, grande comme un demi-terrain de foot. Déchetterie couverte, d'accès aisé été comme hiver.

Pour les usagers de Granges, les temps de trajet ne sont rallongés que de 4 minutes.



Horaires d'ouvertures de la déchetterie de l'UTO (Promenade des Berges 10, Uvrier)

**Lundi, mercredi,
vendredi, samedi :**
- 8h à 11h45
- 13h30 à 16h45.

Mardi et jeudi :
- de 8h à 11h45
- 13h30 à 18h45.

Veilles de fête :
- fermeture 1 heure
plus tôt.

Quels déchets pouvez-vous apporter ?

Globalement, la déchetterie de l'UTO accepte les déchets n'entrant pas dans un sac taxé de 110 litres, ainsi que les déchets recyclables.



Encombrants : meubles, plus généralement tous les déchets solides trop grands pour être évacués avec les ordures ménagères dans un sac taxé.

Déchets verts et biodéchets : déchets de tonte, de taille, feuilles, restes d'aliments crus (épluchures, fruits et légumes).
Eviter des trajets à la déchetterie ?
Faites votre propre compost !

Appareils électriques, électroménager : ordinateurs et leurs composants, aspirateurs, téléviseurs, cartouches d'imprimantes, etc...

Matériaux inertes : pierre, plâtre, terre, verres plats (uniquement les apports d'un ménage dans le cadre de petits travaux de rénovation).

PET : seulement les bouteilles de boisson.

Plastique : uniquement les objets **qui n'entrent pas** dans un sac taxé de 110 litres.

Piles, huiles, habits, papiers, cartons, verres, fer et alu : ces déchets sont également acceptés dans la plupart des écopoints communaux.

Carte d'accès : comment faire ?

C'est votre passeport exclusif pour la déchetterie de l'UTO. Il permet la pesée à l'entrée et à la sortie, et identifie chaque apport. Tous les ménages de Granges recevront une carte d'accès nominative par courrier d'ici la fin 2018. Son mode d'emploi (uniquement valable à l'UTO) y sera détaillé.

Gratuit jusqu'à 1 tonne

Le dépôt en déchetterie reste gratuit jusqu'à 1 tonne par an et par ménage. Sur la Ville de Sierre, seuls 2% des usagers ont dépassé cette limite en 2018.